

Cantonnement du Cap Roux

FINALITE

Protection des ressources halieutiques

Historique et Contexte

La prud'homie de pêche de Saint-Raphaël s'étend sur 3 communes (Roquebrune-sur-Argens, Fréjus et Saint-Raphaël) ce qui représente environ 50 km de linéaire côtier. Elle compte dans ses rangs 22 pêcheurs pratiquant une pêche artisanale dite aux « petits métiers », caractéristique de la Méditerranée. Il s'agit de navires côtiers de 6 à 10 m, présentant un fort degré de polyvalence. Les principaux métiers exercés sont ceux du filet et de la palangre. La caractérisation de la production halieutique reste difficile du fait du caractère multi-spécifique des navires (plus d'une trentaine d'espèces est ciblée).

A l'extrême ouest du territoire de compétence de la prud'homie de Saint-Raphaël a été créé en 2003 un cantonnement de pêche. En Méditerranée française continentale, il s'agit de la première zone protégée créée à l'initiative d'une prud'homie de pêche sans convention de gestion avec un gestionnaire. Le cantonnement a été créé dans le but de **favoriser la protection de la ressource halieutique exploitée**. Il permet également la protection de l'ensemble des habitats favorables et essentiels aux différents stades de vie des espèces marines. L'habitat majoritaire de ce cantonnement est l'herbier à *Posidonia oceanica*, zone de frayère et de nurserie importante pour les espèces d'intérêt halieutique, mais également des secs rocheux et des brondes de coralligène. Ce site a donc été choisi pour sa richesse écologique et halieutique.

L'objectif de la prud'homie de Saint-Raphaël est de **préserver le potentiel halieutique de cette zone** pour ainsi contribuer au maintien d'une activité de pêche professionnelle active et dynamique sur ce territoire.

Le cantonnement est intégré au site Natura 2000 de l'Estérel (FR 9301628) dont il occupe 6% de la surface totale (7 200 ha en mer).



Caractéristiques générales

Quartier maritime : Toulon

Année de création : 2003

Surface : 445 ha

Statut juridique : Cantonnement de pêche

Coordonnées géographiques : de la Pointe de l'Observatoire au Trayas

Au nord : 43°28.0872 N / 006°55.5373 E
43°28.0673 N / 006°56.5535 E

Au sud : 43°26.3227 N / 006°55.2420 E
43° 26.5172 N / 006°56.5260 E

A l'ouest : trait de côte

A l'est : isobathe des 80 m de profondeur

Balisage : saisonnier (période estivale) uniquement à la côte

Réglementation et Contrôle

Références réglementaires :

- Arrêté ministériel du **03 décembre 2003**, portant création d'un cantonnement de pêche sur la commune de Saint-Raphaël
- Arrêté ministériel du **03 janvier 2008**, relatif au renouvellement du cantonnement de pêche du Cap Roux
- Arrêté ministériel du **04 juillet 2014**, relatif au renouvellement du cantonnement de pêche du Cap Roux

Réglementation : **Toute forme de pêche** (professionnelle et de loisir) est **interdite**

Fermeture de la pêche : **Permanente**

Contrôles : Assurés en routine par les services de l'Etat. Des actions de surveillance sont effectuées par une équipe de pêcheurs de la prud'homie de Saint-Raphaël (terre et mer) et en période estivale par une équipe de la Ville de Saint-Raphaël

Suivi scientifique

Initié à la demande de la prud'homie de pêche et de la Ville de Saint-Raphaël, le suivi scientifique a débuté en 2004 et est assuré par le laboratoire Ecomers de l'Université de Nice Sophia-Antipolis. Ce suivi a permis de mettre en évidence les premiers effets bénéfiques du cantonnement après seulement 4 ans de fonctionnement. Les principales méthodes de suivi sont les comptages visuels en plongée (méthode FAST) et les pêches expérimentales. Cette dernière méthode associe les pêcheurs professionnels de la prud'homie, puisque que les pêches expérimentales sont réalisées avec leur bateau.

Les premiers effets bénéfiques mis en évidence sont une **plus grande abondance des espèces cibles** de la pêche dans le cantonnement par rapport à l'extérieur, des **peuplements de poissons plus riches** et une **augmentation de la prédation des sars sur les oursins**. Néanmoins, aucune différence des fluctuations de densité et de biomasse des poissons dans les herbiers à *Posidonia oceanica* entre l'intérieur et l'extérieur du cantonnement n'a pu être mise en évidence à ce jour, tout comme un effet du cantonnement sur les pêcheries locales. L'effet réserve est un processus à long terme, ce qui peut expliquer l'absence d'effet en termes de fluctuation de biomasse et de densité mais aussi l'absence d'exportation de biomasse à l'extérieur du cantonnement. Ces effets peuvent être atténués à cause d'un braconnage avéré au sein du cantonnement.

Perspectives

1. Poursuite du suivi scientifique : acquisition de données et de connaissances
 2. Acquisition de connaissances halieutiques : élaboration d'un carnet de pêche
 3. Quantification de l'effort de pêche de loisir
- ➔ Renforcer la collaboration pêcheurs / scientifiques
- ➔ Développer la collaboration centres de plongée / scientifiques (suivi scientifique participatif)

Information et Communication

✓ Edition de flyers : information du grand public



Edition 2013



Edition 2014

✓ Reportages :



WEB TV, 3ème congrès mondial des AMP (Marseille et en Corse, octobre 2013)



France 3 Alpes Provence, magazine PriorsTerre (janvier 2014)

✓ Information et sensibilisation des usagers de la mer par les pêcheurs professionnels, le Service Environnement, mer et forêt de la Ville de Saint-Raphaël et les centres de plongée sous-marine.

✓ Le cantonnement est indiqué sur toutes les cartes marines.

Intervenants

Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël : « Gestionnaire »

Ecomers – Université de Nice Sophia Antipolis : Partenaire scientifique

Ville de Saint-Raphaël, Cellule Natura 2000 de la Cavem : Partenaires techniques

Collectivités territoriales : Partenaires financiers



Projet « Quel devenir pour le Cantonnement du Cap Roux ? »

Qui est Planète Mer ?

Planète Mer, créée en 2007 et basée à Marseille, est une association loi 1901 d'intérêt général qui œuvre pour **la préservation de la vie marine et des activités humaines qui en dépendent**.

Principales missions : - Pérenniser la ressource et l'emploi par une exploitation durable du milieu marin,

- Repenser les activités humaines à la lumière des nouveaux savoirs sur la biodiversité dans le but de protéger,

- Gérer ou restaurer les écosystèmes qui les nourrissent et donner à chacun les moyens d'agir en conscience sur son environnement grâce à l'information et la connaissance.



Naissance du projet « Quel devenir pour le Cantonnement du Cap Roux ? »

Les pêcheurs de la prud'homie de pêche de Saint-Raphaël ont sollicité l'association Planète Mer pour qu'une réflexion sur l'avenir du cantonnement soit menée tant en termes de surveillance, de statut, d'implication des acteurs locaux que de communication. C'est en 2012 que le projet « **Quel devenir pour le Cantonnement du Cap Roux ?** » a vu le jour.

Ce projet s'articule autour de **4 grandes actions** :



✓ **Surveillance** du site et information du public



✓ Etude des possibilités d'**évolution du statut** actuel



✓ Valorisation des **connaissances empiriques** des pêcheurs



✓ Mise en œuvre d'actions de **communication et d'information** auprès du grand public

Montant total du projet : 152 860 €

Financements : Europe, Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de l'Energie, Conseil Régional PACA, Conseil Général du Var, Planète Mer



Partenaires : Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël, Groupe FEP varois – APAM, Ville de Saint-Raphaël



Projet « Quel devenir pour le Cantonnement du Cap Roux ? »



Volet 1 : Surveillance Volet pilier du projet

Objectif : définir et mettre en œuvre un protocole de surveillance du cantonnement par les pêcheurs professionnels de la prud'homie de Saint-Raphaël et d'information des usagers de la zone.

Ce qui a été fait :

- **Protocole** de surveillance (fiches d'observation, de relevé d'infractions)
- **Actions de surveillance** et sensibilisation à terre et en mer
- **Mutualisation des moyens** entre le Service Environnement, mer et forêt de la Ville de Saint-Raphaël, la Cellule Natura 2000 de la Cavem, la prud'homie de pêche, le Groupe FEP varois – APAM et Planète Mer



Volet 3 : Connaissances empiriques des pêcheurs

Objectif : Valoriser les connaissances empiriques des pêcheurs.

Ce qui a été fait :

- Recueil (entretiens semi-directifs) et analyse des **connaissances et des perceptions des pêcheurs** professionnels de Saint-Raphaël sur **l'état des ressources exploitées**, sur leurs **techniques de capture** et sur **l'environnement marin**



Volet 2 : Etude d'évolution du site

Objectif : étudier les perspectives d'évolution du statut du cantonnement afin de garantir :

- la pérennité de protection du site,
- le rôle et les prérogatives de la prud'homie de pêche dans sa « gestion »,
- le financement des actions nécessaires au bon fonctionnement de ce site.

Ce qui a été fait :

- Etude des différents **statuts juridiques** d'outils de protection que sont les Aires marines protégées (par S. Mabile)
- Après l'étude du contexte et des différents **scenarii** possibles d'évolution du cantonnement, via le recueil des perceptions des acteurs du territoire par entretiens semi-directifs, les premières **préconisations de « gestion »** ont pu être formulées



Volet 4 : Communication

Objectif : soutenir la communication des actions réalisées lors des 3 volets précédents par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de communication.

Ce qui a été fait :

- Edition et diffusion de **plaquettes d'information**
- Edition et diffusion d'**affiches**
- Réalisation d'un **reportage**, magazine « PrioriTerre » (France 3 Provence)

Merci à nos généreux donateurs particuliers et à nos partenaires sans qui rien ne serait possible !